



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 20 NOVEMBRE 2012

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 novembre 2012, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, mardi le 20 novembre 2012, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Mme Julie Godard, directrice générale, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présentes.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, est également présente.

437/20-11-12

### RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 5 novembre 2012 à la suite de son ajournement. Il est 19h30.

### **ADOPTÉE**

438/20-11-12

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe en reportant les items suivants à une prochaine séance :

- D.1 Appel d'offres numéro 2012-06 : Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Octroi de contrat*
- D.2 Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs pour la surveillance des travaux : Octroi de contrat*
- D.3 Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Mandat professionnel pour les essais et contrôles par un laboratoire : Octroi de contrat.*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 436/05-11-12 adoptée le 5 novembre 2012.

- A Ouverture**
  - 1. Réouverture de la séance
  - 2. Adoption de l'ordre du jour

#### Période de questions du public

#### **A.1 Demandes de dérogations mineures**

#### **B Gestion financière**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 20 NOVEMBRE 2012

### **C Gestion administrative**

1. Autorisation de participation à la convention 2012 de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) de Rivière-Rouge

### **D Contrats et appels d'offres**

1. Appel d'offres numéro 2012-06 : Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Octroi de contrat - *reporté*
2. Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs pour la surveillance des travaux : Octroi de contrat - *reporté*
3. Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Mandat professionnel pour les essais et contrôles par un laboratoire : Octroi de contrat - *reporté*

### **E Avis de motion**

### **F Adoption des règlements**

### **G Sécurité publique**

### **H Transport routier**

### **I Hygiène du milieu**

### **J Urbanisme et mise en valeur du territoire**

1. Acquisition par la Ville d'une partie du lot 12 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation

### **K Loisirs et culture**

### **L Divers**

1. Demande de transfert du contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) pour la compagnie Forex inc.
2. Projets de réalisation d'activités d'exploration et d'exploitation de graphite

#### **Période de questions du public**

### **M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.**

**ADOPTÉE**

#### **Période de questions du public**

En l'absence de public aucune question n'est soulevée.

### **GESTION ADMINISTRATIVE**

439/20-11-12

### **AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA CONVENTION 2012 DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (S.D.C.) DE RIVIÈRE-ROUGE**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et des conseillers suivants, Mme Diane Gargantini, M. Normand Girouard et M. Normand Gravel, à la convention 2012 de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) de Rivière-Rouge devant avoir lieu le 21 novembre 2012 à Rivière-Rouge et d'autoriser en conséquence l'achat de quatre (4) billets au coût de 40,00 \$ chacun.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

440/20-11-12

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 20 NOVEMBRE 2012

### URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARTIE DU LOT 12 DU CADASTRE OFFICIEL DU VILLAGE DE L'ANNONCIATION

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition, par la Ville de Rivière-Rouge, de la compagnie « Jafrani inc. » d'une partie du lot 12 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, étant une rue projetée dans le secteur L'Annonciation, telle acquisition à raison de 1,00 \$ avec prise en charge par le cédant, soit par la compagnie « Jafrani inc. », des honoraires professionnels du notaire, des frais notariés et de publicité de l'acte de cession.

De mandater Me Nicole Janelle, notaire, pour la préparation de l'acte de vente.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'acte d'acquisition ou de transfert à intervenir entre les parties.

### **ADOPTÉE**

### DIVERS

441/20-11-12

#### DEMANDE DE TRANSFERT DU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CAAF) POUR LA COMPAGNIE FOREX INC.

**CONSIDÉRANT** que l'industrie de la transformation du bois constitue un des secteurs importants de l'économie de la Ville de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que le maintien d'activités manufacturières sur son territoire constitue une priorité pour la Ville de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que la compagnie Forex inc. a acquis en 2010 une usine de sciage située sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge et bénéficiaire de CAAF (Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier) de résineux;

**CONSIDÉRANT** que, grâce aux démarches de la Ville de Rivière-Rouge et à l'appui du milieu, la compagnie Forex inc. bénéficie d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) pour son usine située sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge et que telles démarches avaient pour but de protéger le CAAF et de maintenir les emplois à Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que l'usine de sciage de la compagnie Forex inc., située à Rivière-Rouge dans le secteur Sainte-Véronique, n'a pas repris ses activités et que la compagnie Forex inc. a écrit au ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), M. Clément Gignac, le 4 juillet 2012, pour lui demander que le CAAF rattaché à l'usine de sciage de la compagnie Forex inc., située dans le secteur Sainte-Véronique à Rivière-Rouge (anciennement la scierie de la compagnie H. Radermaker et Fils inc.) soit transféré à l'usine de sciage située à Ferme-Neuve;

**CONSIDÉRANT** que par la résolution numéro 283/03-07-12, adoptée à la séance du 3 juillet 2012, la Ville de Rivière-Rouge demandait le maintien du contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) de la compagnie Forex inc. à Rivière-Rouge, dans le secteur Sainte-Véronique, et s'objectait au transfert du CAAF rattaché à l'usine de sciage de la compagnie Forex inc. du secteur Sainte-Véronique (anciennement la scierie de la compagnie H. Radermaker et Fils inc.), tant



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 20 NOVEMBRE 2012

qu'elle n'obtiendra pas des garanties quant au maintien d'activités industrielles équivalentes sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que lors de la rencontre du Comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, le 11 octobre dernier, il a été proposé que la MRC d'Antoine-Labelle intervienne auprès de la ministre des Ressources naturelles, Mme Martine Ouellet, pour lui demander que le volume attribué à l'usine de sciage de résineux de la compagnie Forex inc. division Ville de Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique (anciennement la compagnie H. Radermaker et Fils inc.), demeure rattaché à cette usine et que ce volume soit destiné, sous forme d'agrément, à la division Ferme-Neuve de la compagnie Forex inc.;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge, dans un souci de diversifier son économie locale tout en assurant l'occupation et la vitalité de son territoire, souhaite la réouverture de l'usine localisée dans le secteur Sainte-Véronique, et ce, dans le but de récupérer les emplois qui existaient à cet endroit avant la fermeture de cette usine;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Qu'un mandat soit octroyé, par la MRC d'Antoine-Labelle au CLD d'Antoine-Labelle, en lien avec la Ville de Rivière-Rouge et la compagnie Forex inc., afin d'entreprendre une démarche pour déterminer un nouveau projet concret et viable de transformation industrielle sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

Qu'après que cette démarche soit terminée et qu'un projet concret et viable de transformation industrielle soit mis sur pied sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, cette dernière appuiera le transfert du CAAF rattaché à l'usine de sciage de la compagnie Forex inc. du secteur Sainte-Véronique (auparavant la scierie de la compagnie H. Radermaker et Fils inc.), tel que demandé par la compagnie Forex inc. au ministre des Ressources Naturelles le 4 juillet 2012.

Que pendant ce temps et conditionnellement à la réalisation du projet ci-haut mentionné, la Ville de Rivière-Rouge autorise que le volume attribué à l'usine de sciage de résineux de la compagnie Forex inc. division Ville de Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique (anciennement la compagnie H. Radermaker et Fils inc.) demeure rattaché à cette usine et que ce volume soit destiné, sous forme d'agrément, à la division Ferme-Neuve de la compagnie Forex inc., et ce, pour une période d'un (1) an, se terminant le 31 décembre 2013.

Que la présente résolution soit transmise à :

- Mme Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles,
- Mme Nicole Léger, ministre responsable de la région de Laval et de la région des Laurentides et ministre de la Famille,
- M. Sylvain Pagé, député de Labelle,
- M. André B. Lemay, directeur régional de L'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Lanaudière-Laurentides du ministère des Ressources naturelles,
- M. Marc Gascon, président de la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides,
- M. Roger Lapointe, préfet de la MRC d'Antoine-Labelle et président de la Commission des Ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL),
- M. Michel Adrien, président du Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine-Labelle,
- M. Jean-Jacques Cossette, président de la compagnie Forex inc.,
- M. Robert St-Martin, directeur général de la compagnie Forex inc.,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 20 NOVEMBRE 2012

- M. Lucien Gratton, président du Syndicat des Producteurs Forestiers de Labelle,
- M. Mario Lanthier, directeur général du Syndicat des Producteurs Forestiers de Labelle.

### ADOPTÉE

442/20-11-12

### PROJETS DE RÉALISATION D'ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION DE GRAPHITE

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a été informé de différents projets de réalisation d'activités d'exploration et d'exploitation de graphite sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, dont des projets pouvant être localisés à proximité ou sur le site du futur Parc régional du réservoir Kiamika dans le secteur Sainte-Véronique;

**CONSIDÉRANT** qu'une de ces sociétés, soit la Société d'exploration Graniz Mondal, détient des claims miniers sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge situés notamment sur une partie du territoire du futur Parc régional du réservoir Kiamika et qu'elle souhaite procéder à certains travaux d'exploration en procédant à des forages verticaux répartis sur une superficie approximative de deux (2) hectares à proximité du lac Frasier;

**CONSIDÉRANT** que les projections de forage sont à seulement quelques centaines de mètres d'une zone de villégiature intensive inscrite au plan d'aménagement et de gestion du parc régional et que le chemin d'accès, soit le chemin du lac-McCaskill, constitue le chemin d'accès principal menant au futur Parc régional du réservoir Kiamika et qu'un conflit d'usage important est à prévoir;

**CONSIDÉRANT** que le territoire limitrophe aux zones de travaux présentées est une réserve de biodiversité projetée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) depuis 2009;

**CONSIDÉRANT** que l'exploitation minière risque d'affecter ou d'altérer la faune et la flore des nombreux cours d'eau situés près de cette biodiversité;

**CONSIDÉRANT** que l'exploitation et les projections de forage affectent différentes zones du plan d'urbanisme de la Ville de Rivière-Rouge et, que par conséquent, le transport relié à ces deux activités minières affectera les propriétaires le long du chemin du lac-McCaskill et l'ensemble du périmètre urbain du secteur Sainte-Véronique de la Ville de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que le territoire fait l'objet d'une importante mobilisation pour sa conservation et que cette mobilisation a été entreprise depuis plus d'une décennie par les communautés adjacentes au réservoir Kiamika;

**CONSIDÉRANT** qu'au cours de la démarche d'implantation du parc régional, les organismes du milieu ont investi des centaines de milliers de dollars et se sont impliqués socialement et financièrement dans le projet;

**CONSIDÉRANT** que la MRC d'Antoine Labelle et les municipalités concernées ont reconnu ce secteur comme un pôle important de développement récréotouristique et qu'il y a là un potentiel important d'atteinte à la qualité de l'expérience touristique recherchée;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie du territoire limitrophe a été soustrait au nouveau jalonnement, le 28 août 2012, dans le but de protéger le territoire du futur Parc régional du réservoir Kiamika;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 20 NOVEMBRE 2012

**CONSIDÉRANT** que, suite à un décret ministériel numéro 2009-006 du 20 février 2009, la directrice générale de la Direction générale de la gestion du milieu minier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), a suspendu le droit de jalonner et de désigner sur carte les terrains visés dont les périmètres ont été transmis au Bureau de la convention et des litiges miniers, telle suspension prenant effet à compter du 28 août 2012 et que le territoire fera l'objet d'un décret gouvernemental dans les prochains mois pour le placer au rang de parc régional sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

**CONSIDÉRANT** la forte mobilisation du milieu pour empêcher l'extraction du graphite sur le territoire visé;

**CONSIDÉRANT** les coûts qui seront engendrés, comprenant une consultation publique, et le peu de chance du succès de la mise en place d'une mine à ciel ouvert sur le territoire visé;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire soustraire le territoire visé de toute exploration et exploitation minière;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge demande au Gouvernement du Québec l'adoption rapide d'une *Loi sur les mines* reconnaissant un droit de refus aux municipalités sur l'exploration et l'exploitation minière pour protéger les zones de villégiature, les zones touristiques et les périmètres urbains contre l'exploitation minière, tel que le prévoyait le Projet de loi 14.

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge demande au Gouvernement du Québec l'abolition de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de donner aux municipalités les mêmes pouvoirs qu'elles détiennent pour la réglementation des droits de surface.

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge s'oppose à tout projet d'exploration et d'exploitation de graphite dans les zones touristiques et de villégiature, dont le futur Parc régional du réservoir Kiamika, et dans les périmètres urbains de la Ville de Rivière-Rouge.

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge manifeste un désaccord avec le projet d'exploration minière sur un territoire dont la vocation reconnue est un parc régional et que toute activité de mise en valeur éventuelle d'un gisement minier entre en conflit d'usage avec la vocation récréative du site ainsi qu'avec l'utilisation actuelle du territoire par les résidents du secteur Sainte-Véronique de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution soit transmise :

- à la première ministre du Québec, Mme Pauline Marois,
- à la ministre des Ressources naturelles (MRN), Mme Martin Ouellet,
- au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), M. Daniel Breton,
- au directeur régional de L'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Lanaudière-Laurentides du ministère des Ressources naturelles, M. André B. Lemay,
- au président de la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides, M. Marc Gascon,
- au directeur général de la Commission des Ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL), M. Jacques Supper,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 20 NOVEMBRE 2012

- à la MRC d'Antoine-Labelle,
- à la Municipalité de L'Ascension,
- à la Municipalité de Lac-Saguay,
- à la Municipalité de Chute-Saint-Philippe,
- au député de Labelle, M. Sylvain Pagé,
- à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK),
- à la Pourvoirie Cécaurel,
- à la Société d'exploration Graniz Mondal, M. Donald Théberge, directeur général.

Que la présente résolution soit également transmise à toutes les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle afin d'obtenir leur appui à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### Période de questions du public

En l'absence de public aucune question n'est soulevée.

443/20-11-12

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h35.

**ADOPTÉE**

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

**Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.**

**LA MAIRESSE**

**LA GREFFIÈRE ADJOINTE**

\_\_\_\_\_  
**Déborah Bélanger**

\_\_\_\_\_  
**Lise Cadieux**